

12 HEURES MOTO VERTE

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1	GENERALITES
Article 2	DROITS D'ENGAGEMENT
Article 3	REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT
Article 4	INSCRIPTIONS
Article 5	LICENCES
Article 6	OFFICIELS DE LA MANIFESTATION
Article 7	CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
Article 8	ACCES AUX STANDS
Article 9	INSTALLATION ET MATERIEL DANS LES STANDS
Article 10	EQUIPEMENT DES PARTICIPANTS
Article 11	SPECIFICATION DES MACHINES
Article 12	PARTIE NOCTURNE DE LA MANIFESTATION
Article 13	BRIEFING
Article 14	ESSAIS LIBRES
Article 15	MISE EN GRILLE
Article 16	DEPART
Article 17	PANNEAUTAGE
Article 18	CHANGEMENT DE PILOTE ARRET AU STAND OBLIGATOIRE
Article 19	RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE DANS LES STANDS
Article 20	DEROULEMENT DE LA COURSE
Article 21	ASSISTANCE HORS DES STANDS
Article 22	ARRIVEE FIN DE COURSE
Article 23	CLASSEMENT
Article 24	NEUTRALISATION DE LA COURSE
Article 25	RECLAMATIONS
Article 26	RECAPITULATIF DES SANCTIONS
Article 27	DRAPEAUX
Article 28	ASSURANCE
Article 29	APPLICATION DU REGLEMENT
Article 30	CLASSEMENT PAR CATEGORIE
Article 31	RECOMPENSES
Article 32	HORAIRES
Article 33	CAUTION

Article 1 : GENERALITES

L'AMC de France, club inscrit sous le numéro 0369 organise la 1ere édition des 12 HEURES de MOTO VERTE, épreuve d'ENDURANCE TOUT TERRAIN de 12 heures, les 20, 21 et 22 Mai 2022.
Cette épreuve se tiendra sur le site Loisirs Off Road à Salives (21580).

Elle est courue par équipe de trois pilotes avec des machines d'une cylindrée minimum de 120 cm³, et maximum de 650 cm³.

Une équipe engagée peut avoir une seule moto pour l'ensemble de ses pilotes. Chaque pilote peut également avoir sa propre machine.

Le nombre de machine par équipe doit être au maximum égal au nombre de pilote.

Cette épreuve nationale est inscrite au calendrier de la F.F.M. sous le n°xxxxx

Cette épreuve est réglée par le présent Règlement Particulier, les Règles Techniques de Sécurité FFM endurance tout terrain et le Code Sportif de la F.F.M.

Le circuit a une longueur de dix kilomètres environ. La largeur de la piste est de deux à huit mètres.

Le nombre maximum d'équipages est limité à 175 au maximum.

La course des 12 HEURES de MOTO VERTE est une épreuve sur invitation.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout équipage de son choix.

Article 2 : DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à 650 € TTC.

Dans le droit d'engagement sont inclus les frais de dossier de 75 €.

Les frais de dossier sont acquis à l'organisateur et ne seront jamais remboursés ;

Article 3 : REMBOURSEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Les demandes de remboursement seront acceptées dans les conditions ci-dessous :

- Remboursement de la totalité des droits d'engagement, (hors frais de dossier 75 €), pour toute demande de remboursement reçue avant le 20 Avril 2022;
- Remboursement de 50 % des droits d'engagement, (hors frais de dossier 75 €), pour toute demande reçue entre le 20 Avril 2022 et le 5 mai 2022;
- Aucun remboursement pour toute demande reçue après le 5 mai 2022

Les demandes de remboursement doivent être adressées par mail uniquement auprès de l'organisation, à l'adresse suivante : organisation@editions-lariviere.com

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront closes dès que la limite des 175 équipages inscrits est atteinte.

La course des 12 HEURES de MOTO VERTE étant une épreuve sur invitation, il est rappelé que l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement à sa seule discrétion.

Les inscriptions sont ouvertes le 22 Janvier 2022 et clôturées le 20 Avril 2022.

L'inscription devra obligatoirement s'effectuer par le biais du site internet :

www.moto-station.com/moto-verte

Pour toute question relative à la procédure d'engagement, un email peut être envoyé à organisation@editions-lariviere.com

A réception du bulletin d'engagement dûment complété et du règlement, une confirmation d'engagement sera envoyée par email à chaque équipage.

Article 5 : LICENCES

Seuls sont admis les pilotes titulaires d'une licence NCO, LUE, et INTER délivrée par la FFM, en cours de validité, ainsi que les licences « une manifestation » LJA1. Cette dernière est limitée en fonction des places disponibles ou en cas de grille incomplète.

Les pilotes étrangers non titulaires d'une licence délivrée par la FFM devront souscrire une licence LJA1.

L'âge minimum des pilotes est fixé à quinze ans révolus à la date de l'épreuve. Une autorisation parentale devra être signée pour les mineurs.

Pour souscrire une licence « une manifestation » LJA1, il faut être en possession d'un certificat médical daté de moins d'un an et se rendre sur le site FFM <http://licencie.ffmoto.net>.

Article 6 : OFFICIELS DE LA MANIFESTATION :

Les officiels de l'épreuve seront :

DIRECTEUR DE COURSE : David CAGNAT

MEMBRES DU JURY

COMMISSAIRES TECHNIQUES : Patrick THEVENARD

CHRONOMETRAGE : FFM

Article 7 : CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif : bracelets et badges :

Les contrôles administratifs seront effectués le vendredi 20 mai 2022 de 9 heures à 19 heures .

Les pilotes devront se présenter avec leur licence et la confirmation d'engagement qui leur aura été adressée. Il sera demandé de remplir une fiche pour le contrôle technique.

Les bracelets d'accès au stand seront remis lors du contrôle administratif au chef de stand.

Une équipe doit obligatoirement être composée de :

- un manager (chef de stand) qui sera le responsable et l'interlocuteur avec l'organisation,
- les 3 pilotes,
- 3 mécaniciens au maximum pouvant avoir la fonction de panneauteurs.

Seules les personnes citées ci-dessus auront accès aux stands et devront porter le bracelet les identifiant pendant toute la durée de la manifestation.

Des brassards rétro réfléchissants de couleurs différentes seront fournis par l'organisateur et devront être portés par les pilotes pendant toute la durée de la course.

Deux personnes par équipage sont autorisées dans la zone de panneautage.

Contrôles Techniques :

Les contrôles techniques seront effectués le vendredi 20 mai 2022 de 9 heures à 19 heures
La moto de chaque équipage doit être équipée du réservoir d'origine du modèle commercialisé en France (ou de son pays d'origine pour les pilotes étrangers s'il y a lieu). Aucun réservoir de substitution ou de plus gros volume n'est accepté. Les vannes de remplissage rapides sont interdites.

Une partie de la course se déroulant de nuit, une machine au minimum doit être équipée d'un phare avant et d'un feu arrière non clignotant. Les phares type « led » sont autorisés. L'éclairage sera contrôlé lors du contrôle technique et les contrôleurs se réservent le droit de refuser un éclairage.

Un contrôle sonométrique des machines sera effectué avant l'épreuve selon la méthode « 2M Max ». Le niveau sonore des motocycles devra respecter la limite de 112 dB/A maximum. Toutefois, compte tenu de la précision de mesure des appareils utilisés, il est admis une « tolérance » sur la valeur relevée de +1dB/A avec un sonomètre de classe 1 (soit 113 dB/A) et de +2dB/A avec un sonomètre de classe 2 (soit 114dB/A).

Les casques des pilotes devront être munis de surfaces rétro réfléchissantes auto-adhésives sur l'arrière et sur les côtés. Les casques des pilotes de l'équipe devront être aux normes ECE 22.05 et être présentés lors du contrôle technique.

Le nombre de roues n'est pas limité.

Article 8 : ACCES AUX STANDS :

L'accès aux stands pour l'installation se fera du vendredi 20 mai 2022 à partir de 8 heures jusqu'à 19 heures.

Seules les personnes ayant un bracelet fourni par l'organisation lors du contrôle administratif, auront l'autorisation de rentrer dans les stands.

Article 9 : INSTALLATION ET MATERIELS DANS LES STANDS :

L'affectation des stands est sous la responsabilité et le choix de l'organisation.
Toute équipe qui ne sera pas présente dans les stands le vendredi 20 mai à 19 heures, sera déclarée comme forfait pour l'épreuve.

Un stand de 9m X 6m matérialisé au sol sera affecté pour chaque équipe.

Derrière les stands seront acceptés pour chaque équipage :

- un véhicule d'assistance - dont l'immatriculation sera demandée à l'inscription,
- une remorque est tolérée,
- une tente ou équipement similaire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol dans les stands.

Dans chaque stand, un extincteur en état de marche et non périmé doit être installé par l'équipe et accessible à tout moment.

Les caravanes et camping-cars ne sont pas autorisés dans les stands, un emplacement leur est réservé sur le site.

Le stand est composé de trois zones :

- au fond : le véhicule d'assistance, et devant une (ou plusieurs) tente peut-être installée,
- au milieu : la zone de mécanique,
- en bordure du couloir de décélération : la zone de ravitaillement d'essence.

Il est interdit de fumer dans les stands au risque de sanctions. Les barbecues sont interdits dans les stands. Les soudures et nettoyage à haute pression sont interdits dans les stands.

Chaque équipe doit tout mettre en œuvre pour respecter l'environnement et préserver le terrain de toute pollution (installation d'un tapis environnemental obligatoire pour toute intervention sur la machine). Fumer dans les stands entraîne l'exclusion immédiate de l'équipe.

L'affichage et/ou l'installation de publicité doivent respecter la législation française et ne pas être excessive. La direction de course s'autorise à limiter l'affichage en cas d'excès

Article 10 : EQUIPEMENTS DES PARTICIPANTS :

Chaque pilote devra être équipé des équipements suivants : casque, gants, bottes, protection dorsale homologuée. Ces équipements doivent respecter les normes et règlements en vigueur pour participer à une épreuve d'Endurance Tout Terrain.

L'organisateur se réserve la possibilité d'imposer un dossard aux concurrents.

Article 11 : SPECIFICATION DES MACHINES :

Les machines doivent être équipées :

- de plaques à numéros avant et latérales. L'organisation se réserve le droit de fournir au pilote 3 plaques à numéro avec le logo d'un partenaire. L'équipage qui ne respecterait pas les partenaires de l'organisation pourra se voir refuser de prendre le départ ;
- du réservoir d'origine avec son bouchon d'origine ;
- de phare (s) avant et de feu(x) arrière.

Les motos ne doivent pas avoir de béquille.

Les pneus sont libres.

Les plaques à numéro devront être tenues propres et lisibles. La moto doit faire un arrêt au stand pour être nettoyée en cas de besoin. Une pénalité pourra être donnée dans le cas contraire.

Article 12 : PARTIE NOCTURNE DE LA MANIFESTATION

Dès que le directeur de course en a donné l'ordre et pendant toute la durée de la période de nuit, les feux avant et arrière des machines doivent être allumés.

En cas de dysfonctionnement de l'un des deux feux, le directeur de course indiquera au pilote de rejoindre son stand pour réparation. Le non-respect des injonctions du directeur de course entraînera une sanction.

Aucune moto ne sera autorisée à circuler sans le respect des consignes du directeur de course pour l'utilisation des feux.

Article 13 : BRIEFING

Un briefing sera organisé le vendredi 20 Mai à 19h30 pour les essais et le samedi 21 Mai à 11h30 pour la course.

La présence au briefing de tous les pilotes et de tous les responsables de stands est obligatoire.

Article 14 : ESSAIS

Essais chronométrés :

Une séance d'essais chronométrés sera organisée le samedi 21 Mai de 08h00 à 09h15 pour un seul pilote désigné par équipe, aucun changement de pilote ne sera admis lors de cette séance chronométrée.

Le temps réalisé par le pilote désigné lors de cette séance déterminera la place de son équipe sur la grille de départ

Tour de reconnaissance obligatoire :

Le samedi 21 Mai de 09h20 à 11h20 sera organisé une séance d'essais non-chronométrés afin que chaque pilote puisse effectuer au minimum un tour de reconnaissance de la boucle de course.

Un tour de reconnaissance est obligatoire pour tous les pilote.

Article 15 : MISE EN GRILLE

L'organisateur définira la grille de départ en fonction du résultat des essais chronométrés.

La mise en grille aura lieu à 11h45.

Le départ sera donné style « Le Mans » en 3 vagues de 50 motos

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement n'est tolérée sur la ligne de départ sous peine de sanction. Seul un pilote est autorisé sur la ligne de départ.

La moto doit être maintenue droite par un pilote ou un mécanicien, moteur arrêté.

Article 16 : DEPART

Chaque pilote prenant le départ devra être positionné sur la grille 10 minutes avant l'heure de départ. Il se tiendra face à sa moto de l'autre côté de la piste.

Le signal de départ sera donné par la direction de course le samedi 21 mai 2022 à 12 heure.

Le démarrage à la poussette est interdit au signal du départ.

Une minute après le départ et sur autorisation du directeur de course, le pilote non parti peut être aidé par ses co-pilotes pour démarrer sa moto.

Si au bout de DEUX minutes la moto n'a toujours pas démarré, le pilote devra retourner dans les stands pour effectuer sa mécanique, et repartira des stands.

Aucun travail de mécanique n'est autorisé sur la ligne de départ.

Article 17 : PANNEAUTAGE

Seules les personnes munies des bracelets autorisant l'accès au stand en tant que mécanicien ou chef de stand sont autorisées dans la zone de panneautage.

La zone de panneautage sera délimitée le long du circuit proche des stands. Deux personnes par équipe sont autorisées dans cette zone.

Les dimensions maximales des panneaux d'annonce sont 1m de haut maxi et 1m de large.

Article 18 : CHANGEMENT DE PILOTE – ARRET AU STAND OBLIGATOIRE

Un pilote ne peut rouler plus de 3 heures consécutives. En tout état de cause et après chaque relais, un temps de repos égal à la moitié du temps de roulage doit être observé.

Exemple : un pilote ayant effectué un relai de 3 heures consécutif, devra observer au moins 1h30 mn de repos.

Le respect de cette règle est laissé sous la seule responsabilité des participants. En cas de manquements constatés, des sanctions sportives pourront être prises par le jury de l'épreuve.

Tout changement de pilote doit obligatoirement s'effectuer dans les stands. Si un changement est effectué hors des stands, l'équipe sera mise hors course.

Article 19 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE DANS LES STANDS

Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FFM. Les opérations de ravitaillement devront être effectuées uniquement devant le stand de chaque équipage, pilote debout à côté de la machine, sur un tapis environnemental.

Ces opérations seront effectuées moteur éteint. Le pilote descendu, tiendra la moto. UN SEUL mécanicien remplira le réservoir dans la zone prévue à cet effet (zone devant le stand) et ensuite la moto pourra entrer, si besoin, dans le stand pour effectuer une intervention sur celle-ci.

Un extincteur doit être prêt à l'emploi lors de chaque ravitaillement.

Toute installation fixe de type « derrick » ou similaire est interdite.

Les bidons de remplissage rapide (type Acerbis) sont autorisés.

Aucune opération mécanique n'est autorisée lors des ravitaillements.

Les opérations d'assistance mécanique se feront dans le stand uniquement. La mécanique doit se faire avec au maximum trois intervenants.

Des sanctions seront appliquées en cas de non-respect des procédures énoncés ci-dessus.

Article 20 : DEROULEMENT DE LA COURSE

La machine et son transpondeur forment un tout indissociable.

Les machines trop bruyantes devront opérer un changement de silencieux dès leur premier passage devant les stands. A défaut, la direction de course pourra prendre toute mesure pour stopper la moto.

Article 21 : ASSISTANCE HORS DES STANDS

En cas de casse ou de panne de la moto sur la piste, cette dernière et son pilote seront rapatriés à son stand par l'organisation. Il sera possible de la réparer et de repartir avec une pénalité de 3 tours attribuée à l'équipe.

Il sera également possible pour un concurrent en panne de ramener aux stands, par ses propres moyens sa machine, aucune pénalité ne sera imposée dans ce cas.

Article 22 : ARRIVEE – FIN DE COURSE

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers au premier passage sur la ligne d'arrivée de la moto classée 1^{ère}, à minuit le samedi 21 mai.

Seront classés les pilotes ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du premier. Les cinq premières motos du classement pourront faire l'objet d'un contrôle technique en fin de la course par les commissaires techniques.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec le jury de l'épreuve.

Sur drapeau rouge :

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou tout autre évènement qui rend dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le directeur de course. La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le directeur de course ou son adjoint. A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le stand à une allure modérée.

En cas d'interruption de la course et si un nouveau départ est impossible, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course.

Article 23 : CLASSEMENT

Le classement est effectué selon l'ordre d'arrivée des pilotes à la présentation du drapeau à damiers,

Les résultats, conformément au code sportif FFM, seront affichés dans un lieu indiqué lors du briefing des pilotes.

Article 24 : NEUTRALISATION DE LA COURSE

La direction de course peut décider à tout moment de neutraliser la course pour des raisons de sécurité.

En pareille circonstance, les pilotes doivent impérativement regagner leur stand.
Le temps de la neutralisation fait partie intégrante du temps de course.

Une fois la période de neutralisation de la course terminée, le directeur de course informera les commissaires de la reprise de l'épreuve et fera regagner la piste individuellement aux équipages dans l'ordre du classement.

Article 25 : RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées auprès du directeur de course dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, accompagnées d'un chèque de caution de 75 €.

Article 26 : RECAPITULATIF DES SANCTIONS

Récapitulatif non exhaustif des sanctions prévues au présent règlement :

- absence aux contrôles administratifs	forfait
- machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
- changement de pilotes hors des stands	exclusion
- fumer dans les stands	exclusion
- absence d'un pilote au tour d'essai libre obligatoire	30 mn sur la grille départ
- soudures effectuées dans les stands	exclusion
- mécanique faite hors des stands avec l'aide d'une personne	exclusion
- mécanique faite sur la grille de départ	1 tour de pénalité
- pousser la moto au départ sans l'autorisation	1 tour de pénalité
- départ anticipé	1 tour de pénalité
- non-respect des consignes des officiels	3 tours de pénalité
- rouler avec les plaques à numéros sales	1 ^{ère} fois : avertissement 2 ^{ème} fois : 2 tours de pénalité
- Plus de 3 heures de roulage sans respecter le délai de repos	disqualification
- rapatriement au stand par l'organisation	3 tours de pénalité
- ravitaillement d'essence effectué hors zone prévue des stands	exclusion
- ravitaillement d'essence effectué moteur en marche	1 ^{er} fois : 1 tour de pénalité 2 ^{ème} fois : exclusion
- ravitaillement d'essence effectué pilote sur la moto	1 ^{er} fois : 1 tour de pénalité 2 ^{ème} fois : exclusion
- ravitaillement d'essence effectué sans extincteur	1 ^{ère} fois : avertissement 2 ^{ème} fois : disqualification
- absence du tapis environnemental	1 ^{ère} fois : avertissement 2 ^{ème} fois : 1 tour de pénalité
- sortie du circuit	exclusion
- emprunter la piste en sens inverse	exclusion
- panneautage hors zone	1 ^{ère} fois : avertissement 2 ^{ème} fois : 1 tour de pénalité
- non-respect des consignes du directeur de course	1 ^{ère} fois : 3 tours de pénalité 2 ^{ème} fois : exclusion
- rouler sans éclairage	1 ^{ère} fois : avertissement 2 ^{ème} fois : 1 tour de pénalité
- changement de moto	exclusion
- vitesse excessive dans le couloir des stands	1 ^{ère} fois : avertissement

- arrivée 30 minutes après la fin de course
- fraude aux brassards
- fraude aux bracelets

2^{ème} fois : 1 tour de pénalité
dernier tour non comptabilisé
exclusion
3 tours de pénalité

Indépendamment des sanctions prises en application du présent règlement, le jury peut prendre toute mesure qui lui semble appropriée et proportionnée aux manquements qui pourraient être constatés en vertu des dispositions du Code sportif FFM.

Article 27 : DRAPEAUX – SECURITE

Lors de l'épreuve, les officiels pourront utiliser des drapeaux pour informer les pilotes et membres de l'équipe.

Ces drapeaux sont :

- drapeau rouge : signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essai,
- drapeau jaune immobile : danger, ralentir et défense de dépasser.
- drapeau jaune agité : danger grave, soyez prêt à stopper. Défense de dépasser.
- drapeau bleu immobile : un concurrent de la tête de course rattrape un concurrent attardé et le suit de près,
- drapeau bleu agité : un concurrent de la tête de course cherche à doubler un concurrent attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer,
- drapeau vert : piste libre,
- drapeau blanc : informe les concurrents que des moyens de secours humains ou matériels sont sur la piste. Danger, soyez prêt à stopper.
- drapeau noir accompagné d'un numéro : pour le concurrent portant ce numéro, arrêt au stand obligatoire au prochain passage,
- drapeau noir avec un cercle orange accompagné d'un numéro : le pilote portant ce numéro doit immédiatement quitter la piste,
- drapeau à damier : arrivée.

Article 28 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport.

Article 29 : APPLICATION DU REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à se conformer au présent règlement en acceptant toutes les clauses. Tous les points non prévus seront tranchés par le jury de l'épreuve. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme juridiction sportive que celle établie par le Code sportif de la FFM.

Article 30 : CLASSEMENT PAR CATEGORIES :

A l'issue de l'épreuve, les classements suivants seront établis :

- classement scratch toutes catégories,
- classement TEAM nationaux (équipage composé exclusivement de 3 licenciés nationaux),
- classement TEAM vétérans (équipage composé exclusivement de pilotes nés avant le 01/01/1977),

- classement TEAM Juniors (équipage composé exclusivement de pilotes nés après le 01/01/2002),
- classement Féminin (équipage exclusivement féminin)
- classement Endurance : Classement spécifique pour les teams n'ayant qu'une seule moto

L'organisation se réserve le droit de modifier la catégorie dans laquelle une équipe s'est inscrite en fonction des contrôles effectués par rapport aux règles énumérées ci-dessus, ou de refuser une inscription d'un pilote.

Article 31 : RECOMPENSES

Une récompense sera offerte à chaque podium de chaque catégorie.

Article 32 : HORAIRES

- Vérifications administratives et techniques : vendredi 20 mai de 09h à 19h00
- Briefing essais : vendredi 20 mai à 19h30
- Essais chronométrés : samedi 21 mai de 08h00 à 09h15
- tour de reconnaissance obligatoire : samedi 21 mai de 09h20 à 11h20
- Briefing Course : samedi 21 mai à 11h30
- Mise en grille : samedi 21 mai à 11h45
- Course : samedi 21 mai 2022 de Midi à Minuit
- Remise des prix : Dimanche 22 mai à 00h30

Article 33 : CAUTION

Une caution de 200 € est demandée à chaque équipage pour le transpondeur et les brassards pilotes. Elle sera conservée si les matériels ne sont pas rendus en fin de course au contrôle administratif.